

**ABEILLE**  
Nouvelles-Orléans

Le mardi 11 septembre 1830.

**INTERIEUR.**

**NOUVELLE-ORLEANS, 4 SEPT.**  
D'après le rapport de commissaire de police de la paroisse St. Marie, du 3 du courant, il y avait à cette date, à l'hôpital de Charité, 145 malades du sexe masculin et 11 femmes.

Le courrier de jeudi de nous a encore apporté aucune nouvelle d'Europe; il n'y a eu aucun arrivage au Nord.  
Au moment où chacun s'occupe du sort d'Alger menacé par l'expédition française, on ne lira peut-être pas sans intérêt le paragraphe suivant, que nous extrayons d'une description de cette ville.

« La ville d'Alger est bâtie sur le penchant d'une grande colline, et les maisons s'élevaient par une progression régulière comme les degrés d'un amphithéâtre. La ville est entourée d'un mur de 15 pieds d'épaisseur, 30 de hauteur du côté de la terre, et 40 du côté de la mer. Elle a une citadelle, et de plus est défendue par sept châteaux et un grand nombre de batteries. Il y a cinq casernes, cinq casernes ou magasins de provisions et de marchandises étrangères, soixante-deux autres établissements pour des bœufs charrues, et six bagnes pour les prisonniers. Les édifices sont blancs, et contrastent admirablement avec la verdure des terres environnantes, présentent un aspect resplendissant du côté de la mer, surtout quand ils sont éclairés par les rayons du soleil. Les toits sont plats, et les habitants vont s'y asseoir, autant pour jouir de la fraîcheur de l'air en ce moment, que de la vaste étendue de la Méditerranée, qui, bornée seulement par un horizon pur, se prolonge des deux côtés à une immense distance. La scène est doucement animée si quelque vaisseau s'approche des côtes, ou si la tour annonce par un signal que les armes du Crispin sont victorieuses et que les vents poussent vers le port quelque embarcation portant des captifs chrétiens. Les toits des maisons sont assésit couverts de spectateurs, et comme le rouge et le blanc dominent dans leurs vêtements, cet aspect non interrompu est vivant et animé au-delà de tout ce qu'on peut imaginer, étant encore agrégé par la vue des fleurs toujours vertes, plantées dans de grandes boîtes sur les terrasses. La population est de 77,000 âmes, dont 60,000 mahométans, 15,000 juifs et 2,000 chrétiens. Sa circonférence est d'une lieue et demie; et il y a de 8 à 10,000 maisons. Les rues sont très étroites, et les toits des maisons sont assés rapprochés pour empêcher que le soleil ne puisse pénétrer entre elles, de manière que par le moyen de ces toits on pourrait établir des communications entre les différents quartiers. Des murs très élevés, avec des bastions de distance en distance, et entourés d'un fossé sans eau, entourent la ville. Le cascadin, ou citadelle, couronne la hauteur et domine la ville et les batteries situées du côté de la mer, de la manière la plus avantageuse.

En outre des nombreuses pièces de gros calibre qui sont placées sur les murs qui entourent la ville, on remarque les fortifications suivantes :

Le fort de l'Our, portant 78 canons.
La Citadelle, au sommet de la ville, 51 "
Le fort de l'Empereur, à un quart de lieue de la ville, 60 "
Le fort de Babazon, à une demi-lieue sur la côte sud, 38 "
Le fort Akouli, à un demi-mille sur la côte nord, 31 "
Le fort de l'Etoile, entre le fort de l'Empereur et la ville, tombant en ruines.
Une fortification en dehors des murs et au nord de la ville, sur la côte, portant 23 "
Une dite sur la presqu'île qui forme le port, 28 "
Une autre plus bas, portant 8 mortiers
Un grand fort au sud de la Tour, 17 canons.
Une fortification à l'entrée du port, portant 6 mortiers
Une autre du côté opposé sous les murs de la ville, 20 canons.
A l'angle sud de la ville, 6 "
A une portée plus loin et sur la côte, une fort de 6 "
Enfin, près du fort Babazon 6 "
<b>Total, 438 pièces.</b>

**[COMMUNIQUÉ.]**

A MM. les éditeurs de l'Abécille.  
La manière obligeante avec laquelle plusieurs membres du Conseil de Ville ont accueilli la lettre que j'ai eu l'honneur de leur adresser par l'entremise de M. le Maire, m'engage à vous prier de l'insérer dans votre journal, afin que MM. les armateurs et négociants puissent juger de son importance.  
La perte considérable que doit nécessairement éprouver le trésor de la ville dans la construction des vaisseaux qu'on établit maintenant, fera le sujet de quelques réflexions qu'avant peu je soumettrai au public.  
J'ai l'honneur &c.  
A. RENOIR.

Copie de la lettre adressée au Conseil de Ville.  
Messieurs,  
C'est l'honneur de vous informer que de puis dix ans je m'occupe de l'amélioration des vaisseaux ou pontons servant aux déchargements des navires dans le port de la Nive. Orléans; ceux que j'ai imaginés sont simples et commodes; réunissant à une grande économie de main-d'œuvre une

grande économie de matériaux. Ces vaisseaux ont un ponton plus facile, et les marchandises fragiles seront moins sujettes à se briser.

Ce ponton est d'un grand intérêt, que je ne crois pas exagérer en portant à vingt mille piastres les objets détériorés chaque année par le système de déchargement en place aujourd'hui dans notre port. Les pontons dont on fait usage ont l'inconvénient d'être à demeure et ne peuvent conséquemment servir que lorsque les eaux sont à une certaine hauteur, ce qui dure huit à dix jours et quelquefois moins; passé ce terme, ils deviennent embarrassants.

Ceux que je propose sont mobiles; ils peuvent servir toute l'année; deux hommes, pendant quelques minutes, suffisent pour les mettre en tous sens à la hauteur des navires.

Si cette invention mérite votre sollicitude, je ferai savoir mes conditions au comité nommé à cet effet.

J'ai l'honneur &c.  
A. RENOIR.  
N. Orléans, 26 Août 1830.

**EXTERIEUR.**

**PARIS, 25 Juin.**  
Plusieurs journaux ont répété que M. de Polignac devait se rendre prochainement à Johannsburg, où se trouvent réunis ce moment, auprès de M. de Metternich, M. de Caraman, ambassadeur de France à Vienne, le prince d'Esthary, M. d'Appony, et d'autres diplomates. Des nouvelles n'ont pas manqué d'exploiter ces on dit, et à les en croire, ce nouveau congrès doit occuper des affaires de la France, et salimier quelque verte déclaration contre nos libertés, éternel épouvantail des aristocraties européennes.

M. Aubriet, candidat opposé par le ministère à M. Labbey de Pompières, au collège de Saint-Quentin, a obtenu cinq suffrages, parmi lesquels il se faut compter à la rigueur qu'une seule voix libre; car le procureur du roi, le commandant de la garde nationale, le sous-préfet et le premier adjoint au maire étaient au nombre des votants.

**PARIS, 26 Juin.**  
Depuis le 20, jour où le ministère a reçu les dépêches dont il a publié un singulier abrégé, beaucoup de lettres particulières sont venues supplier au silence gardé par le *Moniteur* sur une infinité de détails qui doivent exciter au plus haut point la sollicitude publique. Ces renseignements nécessaires sont incomplets, et le gouvernement ne confirme ni ne désavoue, excitent dans les familles les plus grandes incertitudes.

La dépêche télégraphique que nous publions aujourd'hui n'est point de nature à les dissiper. Si elle nous annonce que l'ennemi a été repoussé, 8 pièces d'artillerie, des tentes et des troupes sont restés en notre pouvoir, nous y voyons sur l'armée une prédisposition au camp de Stouéli, et cette prédisposition peut paraître agréable quand nous apprenons que sur cette place sans tranchées, sans batterie, et où les Algériens ne semblaient pas nous attendre, notre armée a cependant obtenu les contingents de Constantine, d'Oran et de Titterie, que des lettres particulières, d'accord en cela avec toutes les notices publiées sur Alger, nous indiquent comme formant environ 60,000 hommes.

Sans doute ces troupes ont peu réduit les tables en bataille rangée, et la bravoure de nos jeunes soldats, suppléant à l'expérience des combats, triompha facilement, sous l'espérance du moins, de ces braves indisciplinés; mais la connaissance du pays, l'habitude du climat, sont des avantages qu'elles possèdent, et si nos troupes, harcelées dans leur marche au milieu des saules et des broussailles, rencontrent dans leur route, comme il y a lieu de le craindre, de nouveaux obstacles, elles auront à s'écarter par des combats continus et pénibles cette victoire que l'on a si mal à propos représentée comme devant être obtenue presque sans coup férir.

De Sidi-Ferrach à Stouéli, hameau situé à environ une lieue et demie du point où nous avons débarqué, le pays est aride, stérile et aride. Les compagnies de pontonniers ont été occupées dès le 14 à y tracer une route pour le passage de l'île. Le désordre, qui n'était pas encore dérangé au départ du bateau à vapeur l'*Sphinx*. En avant de Stouéli se trouve un ravin profond, de l'autre côté duquel est situé le bourg de Tchaou. C'est sans doute là le point où l'ennemi avait ses camps, et la position qu'il a fallu enlever.

De Stouéli, l'armée a encore trois lieues environ à faire pour arriver au château de l'Empereur, ainsi nommé parce que Charles Quint y campa en 1561. Cette forte resse a la forme d'un carré long; elle est inattaquable du côté de la mer, et elle domine complètement la ville d'Alger, qui en est à la distance de 900 mètres, ou moins d'un quart de lieue. On croit ce fort armé de 36 bouches à feu; mais de nos jours, ouvrages y ont été ajoutés dans ces derniers temps, et c'est du côté par lequel nos troupes doivent arriver que les préparatifs de défense ont dû être faits. C'est là le principal point de résistance que doivent rencontrer nos troupes. La route qui y conduit traverse un pays fertile et légèrement ondulé. On y trouve plusieurs sources, distantes l'une de l'autre de 800 mètres au plus. Le chemin est praticable pour l'artillerie.

Le fort de l'empereur, attaqué par d'habiles ingénieurs et par des troupes vives et agiles, n'aurait pas sans doute une résistance bien longue; la chute d'Alger paraît devoir être la conséquence prochaine et inévitable de sa reddition. Le chemin qui conduit du fort au Cascadin, porte fortifiée de la ville d'Alger, est inégal, raboteux et en partie pavé. L'enceinte de la ville consiste en un mur à l'antique de 11

à 15 mètres de hauteur, et par lequel on peut se rendre à pied sur le mur de la ville. Les murs de la ville ont une épaisseur de 8 à 10 mètres de hauteur, et sont bordés d'un parapet d'environ 3 mètres de hauteur. Les murs de la ville ont une épaisseur de 8 à 10 mètres de hauteur, et sont bordés d'un parapet d'environ 3 mètres de hauteur. Les murs de la ville ont une épaisseur de 8 à 10 mètres de hauteur, et sont bordés d'un parapet d'environ 3 mètres de hauteur.

Le *Beaupré Blanc* annonçait aujourd'hui que la division Berthelette avait gagné quatre lieues de terrain dans la journée du 14. On voit par ce qui précède qu'il faudrait, pour cela qu'elle fût arrivée dans Alger, ce qui ne pouvait être encore à la date qu'on indique.

Nous apprenons à l'instant, d'une manière certaine, qu'une dépêche télégraphique, arrivée aujourd'hui, annonce que de nouveaux succès ont couronné nos armes et que nos troupes sont arrivées sous les murs qui défendent Alger, s'est-à-dire, sans doute, devant le fort de l'Empereur.

Nous ne pouvons que regretter l'existence de nouvelles que la discrétion ministérielle laisse percevoir sur ce sujet important.

**DES COUPS D'ETAT.**  
Je me propose de continuer ma route paisiblement, me livrant à l'examen des diverses questions qui m'ont été posées, j'ai déjà traité, lorsque des bruits étranges sont parvenus jusqu'à moi. Parco que la France, appelée à choisir des députés, a élu des hommes qui représentent ses opinions et ses vœux, ces bruits, que le public considère comme les organes du pouvoir, insistent qu'il faut, par des mesures extraordinaires, sauver à tout prix la monarchie qui n'est point menacée. Les plus francs voudraient qu'on recourût à un système de dévouement à l'égard d'une force brutale. Les autres, plus doucereux, maintiennent ce dévouement en perspective, après un dernier essai de l'humanité; mais ils ne diffèrent que d'époque; la violence est également au bout de leurs doctrines.

Parlons donc des coups d'état. C'est une question constitutionnelle comme une autre. La mort est une portion de la condition humaine, aussi bien que la vie; et quand on traite de constitution, il est naturel de traiter des coups d'état qui la touchent, aussi bien que des garanties qui la font vivre.

Toutefois, avant de nous lancer dans des théories que l'agitation actuelle des esprits désapprouverait peut-être, livrons-nous à une courte discussion pratique. Quel serait le coup d'état? Où est le bras assez fort, la tête assez intrépidité?

Serait-ce M. de Polignac? Mais il est arrivé le 8 août, connu comme système, inconnu comme talent. C'est un double avantage. La connaissance qu'on avait du système lui valait tous ceux qui croient encore à la possibilité de l'ancien régime, angé pour la forme sans que le fond fût changé, toutes les idées chassées de Coblenz pour employer l'expression pittoresque de l'apologiste de N. de Peyronnet. L'ignorance où l'on était du talent permettait des espérances.

Ces deux avantages sont perdus. Une seule séance, quatre mots à la tribune ont fait évanouir le second; et quant au premier, ce que n'a pas tenté M. de Polignac, fort de M. de Labourdanne et de ses catégories, comme proscription, de M. de Bourmont et des souvenirs de la chouannerie et de Waterloo, comme guerre civile et appui de l'étranger, ce qu'il n'a osé faire, quand il avait la latitude d'un budget de seize mois, le ferait-il quand M. de Labourdanne s'est retiré de guerre lasse, que M. de Bourmont est en Afrique, et que les impositions cessent dans six mois et demi? Non certes; il le vaudrait peut-être toujours; il ne le fera jamais.

Serait-ce M. de Villèle qu'on rappellerait à cette fin? Mais ses écrivains répètent qu'il faut se renfermer dans la légalité la plus stricte; qu'on a besoin, non d'un homme violent, prêt à tout briser, mais d'un homme habile, adroit négociateur, qui sache conquérir le centre gauche par la persuasion, diviser la gauche proprement dite, en séduisant ou en menaçant une partie, et en séparant un noyau qu'on puisse appeler factieux, pour se présenter le soir à la cour, comme ayant le matin défendu la monarchie. M. de Villèle veut revenir au pouvoir, Dieu sait avec quel! Si nous jugeons de l'avenir par le passé, si nous appuyons nos conjectures de nos réminiscences, les nouveaux collègues de M. de Villèle seraient bien différents de ceux que son propre journal appelle et désire. Mais quel qu'il en soit, M. de Villèle veut servir comme usage après les insensés. C'est M. Esquirol, à Charenton, faisant réparer les meubles que des fous ont brisés.

Mais M. de Peyronnet, dirait-on? *Léopold sous l'habit d'homme* n'est elle pas encore sous la robe du magistrat? Eh! laissez sa brochure, voyez son dédain pour la lourde gentilhommerie campagnarde, son appel à sa modération de 1815, ses agaceries à la jeunesse, dont on le dirait le contemporain, son désaveu de 1822 et du télégraphe, sa l'incantation et terrible accusation contre un ancien collègue. Non; ennemi de M. de Villèle, compétiteur sournois qui le guette, M. de Peyronnet dit comme lui que la légalité est sa sphère. Déjà son journal même, forcé d'en dire moins, parce que naguère il en a trop dit, adoucit son langage. Les députés ne sont plus des rebelles, de séditions intelligibles; leur adresse n'est plus insolente. Ils étaient indisciplinés, ils sont réels. Ce sont des citoyens trompés qu'on peut ramener. L'adresse est tout au plus imprudente. Point de coups d'état à espérer de ce côté-là.

Cependant, comme la France ne manque pas de gens voulant tout risquer, parce qu'ils n'ont rien à perdre, répétons-le tout, parce qu'ils ne hasardent rien, et que quelques uns d'entre eux pourraient se glisser au pouvoir (après le 8 août rien

de quel a été, de ces de nos amis, nous parlent mieux que les raisonnements.

Le renvoi du corps législatif en 1834 fut le coup d'état de Bonaparte. Qu'est-il advenu de Bonaparte?

Le 31 mai fut le coup d'état de la dictature. Qu'est-il advenu du dictateur?

Le 31 mai fut le coup d'état de la convention. Qu'est-il advenu des conventionnels, autour du 31 mai?

Le parlement de Meaupo fut le coup d'état de l'ancien régime expirant sous Louis XV? Prenez une loupe et dites-moi où est l'ancien régime?

Veut-on remonter plus haut? La destruction du gouvernement légal de Suède fut le coup d'état de Gustave III. Où est sa dynastie?

L'entrevue projetée de cinq membres de la chambre des communes fut le coup d'état de Charles Ier, et Jofferies et Kirk, et les échafauds d'E-sex et de Russel furent ceux de Charles et de Jacques II. Où sont les Stuarts?

La mort des Guises fut le coup d'état de Henri III. Où sont les Valois?

Veut-on consulter l'histoire ancienne? L'assassinat des Gracques fut le coup d'état de l'ancien régime, et de la cendre des Gracques, comme le disait un orateur, célèbre, naquit Marius.

L'exécution des complices de Catilina, sans jugement, fut le coup d'état de Cicéron, et Cicéron vit de son vivant tomber la république qu'il avait cru sauver.

Avec un coup d'état n'a préservé de sa ruine ni un peuple ni une famille. Tous les ont perdus plus tôt ou plus tard. La raison en est simple.

Le pouvoir, en s'affranchissant des lois, abdique son caractère distinctif et son honneur prééminent. Pourquoi veut-on qu'il réprime ceux qui troubleraient la sécurité? parce que cette sécurité est un bien dont nous voulons jouir. Mais si lui-même la trouble, quel avantage retirons-nous de son existence? Pourquoi veut-on qu'il punisse ceux qui conspirent contre la constitution de l'état? par ce qu'on craint que ces conspirateurs ne substituent une puissance oppressive à la puissance légale. Mais si lui-même a conspiré contre la constitution de l'état, pour saisir la puissance oppressive qu'on redoutait, en quoi vaut-il mieux que les conspirateurs? Quand s'iors des factions l'attaquent avec des armes pareilles aux siennes, il semble aux citoyens qu'ils n'ont que le choix entre deux factions.

Tout gouvernement se perd, en sortant de la légalité. La violence a paru le sauver un instant; mais sa chute en est devenue plus inévitable. En le déclinant de quelques jours, elle lui a créé des adversaires dans tous ceux qui veulent vivre à l'abri des lois.

Respectez-les donc, dirai je toujours aux députés du pouvoir; respectez les, quoi qu'il arrive; car si vous ne savez pas gouverner avec eux, vous ne gouvernez pas sans elle que pour votre malheur, pour le nôtre, et, qui plus est, pour peu de temps.

**NECROLOGIE.** (Communiqué.)

Décédé le 2 Septembre, à 6 heures du matin, après une maladie de huit jours, **CHARLES MILHAU**, né à Balmont, âgé de 29 ans.

Adopté en quelque sorte par une des familles les plus respectables de la ville, dont il s'était concilié l'estime et l'amitié, par sa conduite et son caractère, il a trouvé dans les soins qui lui ont été prodigués tous les secours capables de le sauver si son heure n'avait été marquée. Ses nombreux amis et ses compatriotes en particulier, ont émis à la presse l'expression de leurs regrets comme un témoignage public de condoléance offert à sa famille.

**MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.**

L'impôt de \$6 00 le baril, d'après le tarif des boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de Lundi) le quart de deux onces de pain pour un escalin.

**ANIMAL PERDU.**

Il a été conduit aux Epaves chez le soussigné un Mulet noir, queue courte, stampé sur l'épaulé du côté gauche, sur l'autre opposé de deux épaules espagnoles. Ce mulet sera délivré à qui le réclamera en payant les frais du présent avis et de nourriture, faute de réclamations il sera vendu le samedi 25 courant, par Mr. Guillotte au lieu et heures accoutumés pour les ventes.

**Aux Amateurs de la Danse.**

M. TRIGANT DE BEAUMONT avertit cette occasion de remercier ses amis et le public de cette ville de la généreuse bienveillance qu'ils lui ont accordée depuis plusieurs années; et à l'honneur de les prévenir qu'il rouvrira ses classes Lundi, 27 du courant, toujours au même endroit, No. 244, rue Royale, entrées les rues Ste. Anne et Dumaine. Une classe sera ouverte pour la danse.

**Ventes à l'Encan.**

**PART. MOSSY.**  
MARDI, 11 de courant, il sera vendu à la Bourse Hewlett, à midi précis:

UNE MAISON neuve, construite en briques, divisée en quatre appartements, bien soignée et faite des meilleurs matériaux; la mesure des salles est marbrée. Le terrain, situé rue St. Claude, entre Dumaine et St. Philippe, près de la Loge la Perseverance, mesure 33 pieds 3 pouces de face, sur 110 pieds de profondeur; mesurée française, avec une cuisine à galerie, ayant 2 appartements dont 2 à feu, puits, etc.

UN TERRAIN attenant au premier, mesurant 33 pieds 5 pouces de face, sur 130 pieds de profondeur, ouvrant de manière à donner dans la ligne de profondeur, à compter de 110 pieds, 63 pieds 8 pouces, mesure française, avec cuisine, puits et porte cochère. Ces deux lots sont parfaitement remblayés.

UN JEUNE NEGRE, Charles, de 11 ans, adroit et intelligent, bon gardien d'enfants, garanti des vices et maladies préjudiciables par la loi. Conditions.—La maison et le terrain payables à 6, 12 et 18 mois de terme; le negre à 4 mois, en billets endossés, etc.

**VENTES DE TERRAINS.**

**PAR L. LE CARPENTIER & CO.**  
(Vente sans remise.)

Il sera vendu samedi prochain 4 septembre, à la Bourse Hewlett, à midi, CINQ LOTS DE TERRE avantageusement situés, comme suit:

Le LOT No. 383, dans le nouveau faubourg Marigny, entre les rues Annette et St. Antoine, de l'iet 37, mesuré 60 pieds de face à la rue Prosper, sur 150 pieds de profondeur, (mesure française). Ces deux lots sont communiqués l'un à l'autre par les bornes du derrière.

UN LOT DE TERRE situé dans le même faubourg, No. 269, entre les rues St. Jean Baptiste et Chérol, mesurant 60 pieds de face à la rue Bagastelle, sur 250 de profondeur, (mesure française), dans l'iet No. 27.

DEUX TERRAINS situés près du Bassin de la Compagnie de Navigation. Les deux terrains sont désignés par les Nos. 11 et 12 au plan dressé le 21 Février dernier par Mr. J. Ph. Pitié, le No. 11 et 12 ayant mesure française, 63 pieds 10 pouces de face à la rue d'Orléans, 63 pieds 10 pouces au prolongement de la rue St. Pierre, et 114 pieds 3 pouces sur une ligne de profondeur qui le sépare du lot No. 10.

Conditions.—A six et douze mois, en billets endossés et hypothéqué. Les actes de ventes seront passés par Mr. Wm. Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs. 31 août—3

**A VIS.**—Mr. GIRAudeau venant de disputer la société qui existait entre lui et Mr. A... pour la maison dite l'Hôtel Pontchartrain, au lac, et restant tout le propriétaire; être à vendre le fond et tout ce qui se trouve dans la dite maison. Si d'ici au 25 septembre prochain, le dit fond n'est pas vendu à l'amiable, il sera le dit jour, à l'encan public, sur les lieux à 4 heures de l'après midi. Pour les conditions, s'adresser à Mr. Girardeau, encourageur des rues de Chartres et St. Louis. 2 sep.—67

**Demande d'emploi.**

UNE dame désirerait obtenir une place d'institutrice, soit en ville ou à la campagne; elle pourra fournir de bonnes recommandations. Sa demeure est rue du Quartier, entre la rue de la Levée et Comé. vis à vis le No. 29. 2 septembre—3

**ESCLAVES EN MARRONNAGE.**

Le negre nommé Mazon, âgé de 22 ans, taille de 5 pieds 5 pouces, air sournois; et le reste juit homme, ayant une charcuterie au pied droit, provenant d'une coupure. Sans, griffe âgé de 28 ans, taille de 5 pieds 4 pouces, jolie figure, palant très vite et du bout de la langue. Dix piastres de récompense seront données pour chacun desdits esclaves, à celui qui les logera dans une des grilles de cette paroisse ou les ramènera au soussigné, dans la paroisse St. Bernard. 28 août—7

**C. OLIVIER.**

Le soussigné offre à vendre dans son magasin, rue Royale, 10 Balles fil de Rennes, 1ère. qualité. 160 Bagues, vin rouge de toute qualité. 200 Caisse vin blanc, Sauterne et grise. 300 " rouge diverses qualités. 60 Tergons eau-de-vie blanche, 5ème. preuve.

15 Pipes eau-de-vie de Cognac, 4ème. preuve. Y. ROUMAGE. 31 Août.

**M. J. FONTANGES.**

AVANT changé de domicile, à l'honneur de prévenir le public qu'il demeure maintenant rue Royale, No. 248, entre les rues St. Anne et Dumaine.

Un jeune homme qui a suivi un cours de chirurgie dentale sous un des meilleurs professeurs de Paris, il ne craint pas d'affirmer qu'il n'y a aucune branche de sa profession qui ne lui soit par acheminement familière.—On trouvera chez lui tous les remèdes odontologiques approuvés par les meilleurs dentistes d'Europe. 28 Août—12

**Aujourd'hui!**

Le Tirage de la 16e. classe de la Loterie de 1830, DE L'EGLISE CATHOLIQUE.

Benjamin Lottier, AURA LIEU à la Bourse Hewlett GROS LOT: \$10,000.

Prix des billets: entiers quatre piastres, coupons en proportion. J. B. FAGET, Directeur